



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-148

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2023

Sommaire

DEAL / STMS

R02-2023-06-01-00007 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports publics routiers de personnes de CANATOUS QUENTIN NAZAIRE (3 pages)

Page 3

DEAL

R02-2023-06-01-00007

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports publics routiers de personnes de
CANATOUS QUENTIN NAZAIRE



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté n°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de personnes**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;
Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;
Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **CANATOUS Quentin Nazaire** est radiée du registre du commerce depuis le 6 Décembre 2022 ;

Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3113-12 du code des Transports, l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes de l'entreprise **CANATOUS Quentin Nazaire – sise Rivière Roches – 97218 BASSE-POINTE siren N° 320 679 772** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de fort-de-france dans les deux mois.

- 1 JUIN 2023

Schoelcher, le

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur du Service Transports Mobilité Sécurité



Cyrille LIROY

DEAL Martinique
tel : 05 96 59 87 00
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
BP 7212 Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher cedex



N° de gestion 1995A00765

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 3 mars 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE

Immatriculation au RCS, numéro 320 679 772 R.C.S. Fort-de-France
Date d'immatriculation 19/12/1995
Immatriculation radiée le 06/12/2022
Nom, prénoms CANATOUS Quentin Nazaire
Date et lieu de naissance Le 31/10/1955 à Macouba (972)
Nationalité Française
Domicile personnel Riviere Roches 97218 Basse-Pointe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Riviere Roches 97218 Basse-Pointe
Activité(s) exercée(s) TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES
Date de commencement d'activité 12/12/1995
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation personnelle

RADIATION

Motif de la radiation Cessation définitive d'activité
Date de radiation 06/12/2022
- Mention n° 2 du 06/12/2022 Radiation suite à la cessation d'activité le 02-02-2022

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

- 1 JUIN 2023

Monsieur,

Considérant que votre entreprise est radiée du registre du commerce depuis le 6 Décembre 2022, et en application de l'article R 3113-12 du code des transports, j'ai le regret de vous notifier par la présente une décision de **radiation du registre électronique des entreprises de transports publics routiers de personnes**.

Si toutefois vous envisagez de vous réinscrire au registre des transports, mes services se tiennent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



pour le DEAL et par délégation,
Le Chef du Service Transports, Mobilité, Sécurité


Cyrille LIROY

**MONSIEUR CANATOUS QUENTIN
RIVIERE ROCHES
97218 BASSE-POINTE**

DEAL Martinique
Affaire suivie par : M-Lise RANSAY/JEAN
BP7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 57 88

marie-lise.jean@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr